



Carré vert
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Fondation pour le Logement des Défavorisés

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Fondation pour le Logement des Défavorisés

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992

Siège social : 3 rue de Romainville 75019 PARIS

SIREN : 345 282 016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Au conseil d'administration de la Fondation pour le Logement des Défavorisés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation pour le Logement des Défavorisés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans les notes 10 et 11 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 17 mars 2026

Signed by:

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin

Associée



COMPTES ANNUELS

DU 1^{er} OCTOBRE 2024

AU

30 SEPTEMBRE 2025

BILAN 2024-2025 - ACTIF

BILAN - ACTIF		30/09/2025			30/09/2024
EN EUROS	RENVOI ANNEXE	BRUT	DEPRECIATION	NET	
Immobilisations incorporelles	5.1.1				
Concessions, brevets et droits similaires		1 243 724	903 959	339 765	77 955
Immobilisations incorporelles en cours		43 908	-	43 908	220 404
Immobilisations corporelles	5.1.1				
Terrains		1 552 424	-	1 552 424	1 578 193
Constructions et installations générales		25 249 456	15 342 934	9 906 521	10 853 069
Installations techniques, matériels et outillages		2 434 684	2 058 527	376 157	404 998
Immobilisations corporelles en cours		58 107	-	58 107	103 738
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5.1.2	16 836 906	371 732	16 465 174	17 029 857
Immobilisations financières	5.1.3				
Participations		10 223 638	40 299	10 183 340	10 183 798
Prêts		221 755	221 755	-	-
Dépôts et cautionnements		89 715	-	89 715	79 095
Autres immobilisations financières		16 917 859	578 586	16 339 274	15 777 042
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		74 872 176	19 517 792	55 354 384	56 308 150
Stocks et en cours		5 081	-	5 081	5 081
Créances	5.1.4				
Créances usagers et comptes rattachés		36 782	-	36 782	41 370
Créances reçues par legs ou donations		11 584 366	-	11 584 366	9 433 367
Autres créances		4 863 404	128 324	4 735 080	5 276 928
Valeurs mobilières de placement	5.1.5	46 027 269	1 224	46 026 045	52 786 234
Disponibilités	5.1.6	7 312 281	-	7 312 281	2 143 892
Charges constatées d'avance	5.1.7	622 103	-	622 103	772 099
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		70 451 286	129 548	70 321 738	70 458 971
Frais d'émission d'emprunt (III)		-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)		-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (V)		-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)		145 323 462	19 647 340	125 676 122	126 767 121

BILAN 2024-2025 - PASSIF

BILAN - PASSIF			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	30/09/2025	30/09/2024
Fonds propres sans droit de reprise	5.2.1.1		
Fonds propres statutaires			
Dotation non consommable initiale FAP		847 843	847 843
Dotation non consommable initiale Fondations abritées		40 000	40 000
Fonds propres complémentaires		4 723 540	4 723 540
Réserves	5.2.1.1		
Réserves pour projet de l'entité		53 448 535	49 102 317
Report à nouveau		-	-
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		0	0
Excédent ou déficit de l'exercice		(2 466 832)	4 346 218
SITUATION NETTE		56 593 087	59 059 918
Subventions d'investissement	5.2.1.2	315 870	337 155
TOTAL FONDS PROPRES (I)		56 908 956	59 397 073
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5.2.2	23 264 019	24 037 257
Fonds dédiés	5.2.3	202 142	136 047
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)		23 466 161	24 173 304
Provisions pour risques	5.2.4	840 415	945 059
Provisions pour charges	5.2.4	2 000 086	2 021 160
Dont Provisions pour charges sur legs ou donations	5.2.4	33 178	27 778
TOTAL PROVISIONS (III)		2 840 501	2 966 219
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	5.2.5	(0)	51 079
Emprunts et dettes financières diverses (2)	5.2.6	18 263	32 990
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5.2.6	2 504 446	2 010 739
Dettes des legs ou donations	5.2.6	4 752 343	2 398 188
Dettes fiscales et sociales	5.2.6	3 959 206	3 935 492
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.2.6	11 558	63 013
Autres dettes	5.2.6	29 966 984	30 441 375
Produits constatés d'avance	5.2.7	1 247 703	1 297 648
TOTAL DETTES (IV)		42 460 504	40 230 525
Ecarts de conversion Passif (V)		-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		125 676 122	126 767 121
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(2) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RESULTAT 2024-2025

COMPTE DE RESULTAT			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	2025	2024
Ventes de biens et services			
Ventes de biens		27 012	27 867
Dont ventes de dons en nature		-	2 614
Ventes de prestations	6.1.1	516 101	489 091
Dont loyers perçus		450 725	439 257
Autres services		-	-
Ventes de marchandises		-	-
Produits de tiers financeurs		-	-
Subventions d'exploitation			
Concours publics et subventions d'exploitation	6.1.2	1 006 269	723 152
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		27 159 619	37 329 590
Mécénats		3 099 533	3 100 347
Legs, donations et assurances-vie	6.1.3	19 641 352	20 053 193
Contributions financières	6.1.4	761 519	500 112
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6.1.5	1 792 294	2 146 082
Utilisations des fonds dédiés		49 286	201 971
Autres produits		216 708	181 123
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		54 269 693	64 752 528
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock de marchandises		-	-
Autres achats et charges externes	6.2.1	17 057 699	15 747 021
Aides financières	6.2.2	26 019 260	30 712 541
Impôts, taxes et versements assimilés		1 367 033	1 214 469
Salaires et traitements		8 643 388	8 703 986
Charges sociales		4 283 996	4 196 829
Dotations aux amortissements et dépréciations	6.2.3	1 223 551	1 353 873
Dotations aux provisions		40 231	614 530
Reports en fonds dédiés		115 381	44 795
Autres charges		1 058 224	784 738
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		59 808 763	63 372 782
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(5 539 070)	1 379 746

COMPTE DE RESULTAT 2024-2025

COMPTE DE RESULTAT - SUITE			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	2025	2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(5 539 070)	1 379 746
Produits financiers de participation		23 016	24 840
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		2 958 634	2 892 451
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		5 807	65 496
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		2 987 457	2 982 787
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		105 961	79 619
Intérêts et charges assimilées		30 662	30 431
Différences négatives de change		-	227
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		136 622	110 276
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2 850 835	2 872 511
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		(2 688 236)	4 252 257
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		24 286	65 259
Produits exceptionnels sur opération en capital		935 000	192 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	6.2.4	959 286	257 259
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9 754	84 702
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		728 114	78 595
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		14	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	6.2.4	737 882	163 297
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		221 404	93 962
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
Total des produits (I + III + V)		58 216 436	67 992 573
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		60 683 268	63 646 355
EXCEDENT OU DEFICIT		(2 466 832)	4 346 218
Dons en nature		240 573	115 178
Prestations en nature		44 812	87 705
Bénévolat		504 539	719 687
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6.3	789 924	922 571
Secours en nature		-	-
Mises à disposition gratuite de biens		240 573	115 178
Prestations en nature		44 812	87 705
Personnel bénévole		504 539	719 687
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6.3	789 924	922 571

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	9
2	PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ	9
2.1	OBJET SOCIAL.....	9
2.2	NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES	9
2.3	DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE.....	10
3	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE	11
3.1	FAITS MAJEURS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	11
3.2	FAITS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	11
4	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	12
4.1	CONVENTIONS ET PRINCIPES GENERAUX.....	12
4.2	LES REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	12
4.2.1	REGLES ET METHODES DE TRAITEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS ISSUS DE LIBERALITES.....	12
4.2.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	13
4.2.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	14
4.2.4	CREANCES.....	14
4.2.5	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	14
4.2.6	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14
4.2.7	FONDS DEDIES	15
4.2.8	PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE.....	15
4.2.9	COMPTABILISATION DES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES	15
4.3	LES REGLES SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ABRITANTES.....	15
5	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN.....	16
5.1	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DE L'ACTIF	16
5.1.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	16
5.1.2	BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES.....	17
5.1.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	17
5.1.4	CREANCES.....	19
5.1.5	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP).....	20
5.1.6	DISPONIBILITES.....	20
5.1.7	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	21
5.2	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU PASSIF.....	21
5.2.1	FONDS PROPRES	21
5.2.2	FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS.....	23
5.2.3	FONDS DEDIES	23
5.2.4	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	24
5.2.5	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	24
5.2.6	DETTES DIVERSES.....	25
5.2.7	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	25

6	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
6.1	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS.....	26
6.1.1	VENTES DE PRESTATIONS - LOYERS PERÇUS.....	26
6.1.2	CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	26
6.1.3	RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	26
6.1.4	CONTRIBUTIONS FINANCIERES.....	27
6.1.5	REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES – REPRISES SUR AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES.....	27
6.2	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - CHARGES.....	27
6.2.1	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	27
6.2.2	AIDES FINANCIERES.....	27
6.2.3	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS.....	28
6.2.4	RESULTAT FINANCIER.....	28
6.3	COMPLEMENTS D'INFORMATIFS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.....	28
6.3.1	REGLE ET METHODE COMPTABLE.....	28
6.3.2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DONT BENEFICIE LA FONDATION	28
7	ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
7.1	ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS	29
7.2	ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES.....	29
8	AUTRES INFORMATIONS	30
8.1	VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE.....	30
8.2	REMUNERATION DES SALARIE.ES	30
8.3	REMUNERATIONS DES DIRIGEANT.ES BENEVOLES	30
8.4	REGIME FISCAL ET SECTORISATION DES ACTIVITES DE LA FONDATION	30
8.5	REGIME SOCIAL.....	30
8.6	REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET COMPTE EPARGNE TEMPS.....	30
9	FONDATIONS ABRITEES – ETATS FINANCIERS.....	31
9.1	FONDATION ABRITEE - SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT	31
9.2	FONDATION ABRITEE - ALYNEA - SAMU SOCIAL 69	33
10	LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	34
10.1	LES PRODUITS PAR ORIGINE.....	36
10.1.1	LES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	36
10.1.2	LES PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	37
10.1.3	LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC.....	38
10.1.4	L'UTILISATION DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	38
10.2	LES CHARGES PAR DESTINATION	38
10.2.1	LES MISSIONS SOCIALES	38
10.2.2	LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	41
10.2.3	LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41
10.2.4	LES REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	41
10.3	LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.....	42

10.4	TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	42
10.5	REGLES D'AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS.....	42
11	LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	44
11.1	LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE (CER)	44
11.2	SUIVI DU STOCK DE LA GENEROSITE DU PUBLIC D'OUVERTURE ET DE CLOTURE.....	45
11.3	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	46
11.4	VARIATION DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	46

1 PRÉAMBULE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

2.1 OBJET SOCIAL

La Fondation pour le logement, est une Fondation reconnue d'utilité publique, régie par les dispositions des articles 18 et suivants de la loi du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat.

Conformément à l'article 1^{er} de ses statuts, la Fondation pour le logement a pour objet social :

- D'apporter une aide concrète et efficace aux personnes et familles rencontrant de graves difficultés de logement,
- De les accueillir temporairement dans des résidences de logements d'urgence ou de convivialité,
- De rechercher et de trouver des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources,
- De susciter et d'encourager les initiatives publiques ou privées permettant la production et la gestion de logements destinés aux populations défavorisées,
- De favoriser l'animation sociale et culturelle des quartiers et des villes contribuant à améliorer la promotion et l'insertion des familles en difficulté par le logement,
- D'affirmer le caractère d'assistance et de bienfaisance des actions entreprises dans le soutien et l'accompagnement pour loger les sans-abris en France et dans le monde, plus particulièrement dans les pays en voie de développement,
- D'entreprendre les actions nécessaires auprès des instances nationales et internationales publiques ou privées, pour une prise en charge des problèmes liés au logement des personnes en difficulté,
- De lutter contre toutes les formes de discrimination pour l'accès ou le maintien dans un logement.

La Fondation pour le logement se distingue par le fait qu'elle résulte non seulement de sa volonté de lutter contre le mal-logement, mais également d'assurer un engagement financier irrévocable et pérenne pour cette cause, engagement aujourd'hui poursuivi par les donateur.ices, bénévoles, militant.es et salarié.es de la Fondation.

2.2 NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

Le déploiement de ses missions sociales reste la première de ses priorités et concerne l'ensemble de la société : les plus démunis et les quatre millions de personnes mal logées ou fragilisées par rapport au logement, les associations et autres types d'acteurs d'intérêt général qui leur viennent en aide, les pouvoirs publics qui doivent en assurer la protection, ainsi que la société civile dans son ensemble pour la sensibiliser à l'action menée par la Fondation depuis sa création.

Ses principales missions sont l'accueil et l'accompagnement des personnes sans abri, le développement de réponses aux personnes mal-logées, le soutien à l'action des acteurs d'intérêt général agissant contre le mal logement, l'expertise des politiques publiques de l'habitat et de la lutte contre les exclusions et l'interpellation des pouvoirs publics.

Dans l'hexagone, à l'île de La Réunion comme dans de nombreuses régions du monde, à travers ses neuf agences, ses sept lieux d'accueil des personnes mal logées et d'habitat (Boutiques Solidarité et Pensions de famille entre autres), son réseau de près de 600 partenaires et acteurs de l'économie sociale et solidaire, ses différents programmes notamment de lutte contre l'habitat indigne et de construction de logements très sociaux, ses actions d'accompagnement de la rue au logement, d'accès au droit et ses projets dans les quartiers populaires comme à l'international, la Fondation agit pour améliorer les conditions de vie et d'habitat des plus défavorisés.

Elle sensibilise l'opinion publique aux problématiques du mal logement, interpelle les élu.es jusqu'au plus haut sommet de l'État afin que des décisions politiques soient prises pour réduire les inégalités sociales en proposant des solutions à travers ses publications et notamment le rapport annuel du mal logement.

Ainsi, la Fondation pour le logement déploie des solutions et accompagne la mise en œuvre de celles déployées par d'autres afin que chacun et chacune puisse accéder et vivre durablement dans un logement digne.

2.3 DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

La Fondation pour le logement met en œuvre des moyens d'action et d'intervention complémentaires avec notamment :

- Le déploiement d'«actions gérées en propre» et qui se traduisent par la gestion en directe d'établissements d'accueil et d'accompagnement de publics (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat...),
- Le « soutien à l'action » qui se traduit par l'accompagnement et le financement d'acteurs spécialisés dans la lutte contre le mal logement auxquels la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives, lorsque ces dernières rejoignent son objet social et ses propres objectifs,
- Le statut de Fondation abritante, acquis en décembre 2019 répond à une logique de renforcement d'un dialogue initié de longue date et a pour but de favoriser une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion.

Son modèle socio-économique repose sur un financement majoritairement issu de la générosité du public (personnes physiques et morales) pour lui permettre sa liberté d'action et de parole afin de défendre au mieux le logement des personnes défavorisées.

Conformément à son objet social, la Fondation pour le logement est à la recherche de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions sociales notamment par :

- L'appel et la collecte de fonds auprès du public, conformément à la loi du 7 août 1991, qui constituent le principal levier de la Fondation dans le cadre de la réalisation de sa mission d'intérêt général,
- La mise en place de partenariats privés et publics,
- Le recours au Bénévolat,
- La réalisation de tout type d'investissement de nature à entretenir ses lieux d'accueil et d'activité et à soutenir et développer son action,
- La réalisation de tout acte de gestion, d'administration et de disposition du parc immobilier de la Fondation en provenance des libéralités dont elle peut bénéficier,
- La gestion rigoureuse des fonds versés par le public et conformément à la réglementation en vigueur et au Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08.

3.1 FAITS MAJEURS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 17 juillet 2024, Emmaüs International, Emmaüs France et la Fondation ont rendu public le travail d'écoute mené à leur demande par le groupe Egaé, expert de la prévention des violences, faisant état de violences sexuelles commises par l'abbé Pierre. À l'issue de ces révélations, le travail d'écoute a été poursuivi et trois rapports faisant état de nouveaux faits graves ont été rendus publics.

Dès les premières révélations, les trois organisations ont décidé de faire toute la transparence sur ces graves agissements de l'abbé Pierre.

Si la Fondation n'oublie pas la place qui était la sienne dans la lutte contre la pauvreté, son Conseil d'administration a réalisé les actions suivantes :

- Changement de dénomination sociale : celui-ci a été autorisé par publication au Journal Officiel ce 25 janvier 2025. La Fondation Abbé Pierre porte donc désormais le nom de Fondation pour le Logement des Défavorisés.
- Fermeture définitive du lieu de mémoire dédié à l'abbé Pierre à Esteville
- Sous la conduite d'Emmaüs International, création d'une commission d'experts indépendants dont la mission est notamment de comprendre et d'expliquer les mécanismes qui ont permis à l'abbé Pierre de ne pas être inquiété publiquement pour son comportement envers les femmes pendant plus de 50 ans

La Fondation a d'ores et déjà constaté sur l'exercice une baisse significative de 27% des dons manuels collectés sur l'exercice 2024-2025 qui, si elle venait à se pérenniser, impacterait sa capacité à agir et ce malgré une situation financière saine.

Par prudence et pour préserver la Fondation et sa capacité à agir contre le mal logement, le Conseil d'administration a donc lancé une première phase de sécurisation de son modèle économique basée sur la projection des ressources futures et la redéfinition des actions sociales prioritaires de la Fondation. Face à la baisse anticipée de ses ressources et à la nécessité de doter la Fondation de moyens complémentaires pour la communication et la recherche de fonds, pour travailler la confiance du public et installer la nouvelle identité de marque et sa notoriété, le Conseil d'administration a acté dans le cadre d'un budget à 3 ans (2026-2028) de renforcer la réduction des dépenses entamée dès l'exercice 2024-2025. Le déficit de 2 466 832 € qui en résulte sera financé par les réserves disponibles constituées historiquement dans une logique de bonne gestion financière.

3.2 FAITS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait majeur n'est à signaler entre la clôture et l'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

4.1 CONVENTIONS ET PRINCIPES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08, complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

La Fondation relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06,
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06,
- Un tableau des contributions volontaires en nature,
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

4.2 LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.2.1 REGLES ET METHODES DE TRAITEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS ISSUS DE LIBERALITES

FAIT GENERATEUR ET MODALITES D'ENREGISTREMENT COMPTABLE

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation des testateur.rices ou des donateur.rices de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les actifs des legs ou donations sont enregistrés au bilan sur la base de leur valeur vénale et selon leur nature dans des rubriques spécifiques :

- Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « **créances reçues par legs ou donations** ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.
- Les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par les testateur.rices ou les donateur.rices à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision sont comptabilisés dans des comptes d'actifs par nature.

- Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration. Ils sont comptabilisés dans une rubrique de compte spécifique « **biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** ». Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice sur les biens présentant un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur une dépréciation est alors constatée.

Les passifs des legs ou donations sont enregistrés au bilan selon des rubriques spécifiques :

- Les passifs qui correspondent aux dettes des testateur.rices ou donateur.rices, sont isolés dans un compte spécifique « **dettes des legs ou donations** ».
- Les engagements pris par la Fondation, en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, et qui constituent les obligations stipulées par les testateur.rices ou donateur.rices, sont provisionnés dans un compte spécifique « **provisions pour charges sur legs ou donations** ».

MECANISME DE FONDS REPORTES

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés, reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en « **fonds reportés** », avec pour contrepartie une charge. Les fonds reportés sur biens faisant l'objet d'une dépréciation sont ajustés en conséquence.

Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des actifs qui constituent la libéralité.

REGLES D'AFFECTATION DES PASSIFS AUX ACTIFS

Les passifs du legs ou de la donation sont affectés, à la date d'acceptation, en priorité aux actifs les plus liquides et ayant permis de les apurer effectivement.

MODIFICATIONS DE LA VALEUR DES ACTIFS ET DE PASSIFS POSTERIEUREMENT A LA DATE D'ACCEPTATION

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation. Ces dernières sont mises à la connaissance du Conseil d'administration qui accepte, le cas échéant, que les montants inscrits au bilan et notamment en fonds reportés soient modifiés.

REGLES D'INSCRIPTION EN HORS-BILAN DES LEGS OU DONATIONS NON ACCEPTES PAR LE CA A LA DATE DE CLOTURE

Les actifs et passifs des legs ou donations pour lesquels la Fondation dispose d'informations permettant leur valorisation et en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration seront enregistrés en engagements hors bilan reçus.

4.2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires) et sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

NATURE	DUREE
Concessions, brevets et droits similaires	2 à 5 ans
Terrains	Non amortis
Constructions et installations générales	
Constructions	25 à 50 ans
Menuiseries extérieures et ravalement	10 à 25 ans
Ravalement et amélioration	10 à 25 ans
Electricité, plomberie et ascenseur	10 à 25 ans
Chauffage	15 à 20 ans
Etanchéité et toiture	5 à 25 ans
Installations techniques	3 à 15 ans
Agencement, aménagement	5 à 15 ans
Matériel bureau et Informatique	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans
Œuvres d'art	5 à 15 ans

4.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (Plan comptable général, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les titres de participations font l'objet d'une évaluation qui donnera lieu à une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les prêts octroyés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants échus et non remboursés à la clôture de l'exercice.

4.2.4 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une évaluation, en fin de période, basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable et stable permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de la Fondation.

La Fondation a opté pour une comptabilisation de la subvention au passif dans la rubrique des fonds propres « **subvention d'investissement** » avec une reprise dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés. La subvention d'investissement ainsi comptabilisée en fonds propres lors de son octroi et seul son impact net est présenté au bilan.

4.2.7 FONDS DEDIES

La partie des libéralités, dons, mécénats, subventions publiques et contributions financières, constatée en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de celles-ci à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en « **fonds dédiés** », avec pour contrepartie une charge sous la rubrique « **reports en fonds dédiés du résultat d'exploitation** ».

Le montant des fonds dédiés est repris au cours des exercices ultérieurs, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie de la rubrique de produit « **utilisations des fonds dédiés** ».

Les Investissements financés par des ressources dédiées feront l'objet d'un fond dédié lorsque l'investissement en objet n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice. Ce fonds dédié sera repris lors des exercices suivants au rythme de l'amortissement de l'investissement afférent.

4.2.8 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par la convention des personnels des S.A. et Fondations d'HLM 3190. Ce régime concerne l'ensemble des salarié.es bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par la convention.

4.2.9 COMPTABILISATION DES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES

Les aides financières attribuées à des partenaires, déployant des actions de lutte contre le mal logement, dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées à la date de leur attribution ou modification par le Bureau de la Fondation et conformément à la procédure d'engagement des aides financières pratiquée à la Fondation.

Toutes ces aides financières ont fait l'objet d'une notification et/ou d'une signature de convention sur l'exercice de comptabilisation.

4.3 LES REGLES SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ABRITANTES

La Fondation pour le logement est une Fondation abritante conformément à l'article 20 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifié par l'article 122 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009.

Les fondateur.rices de Fondations abritées réalisent une affectation irrévocable de biens, droits, ressources à la Fondation abritante aux conditions de réaliser l'œuvre d'intérêt général à but non lucratif. La Fondation abritante accepte la libéralité et en assume les charges, notamment celle de créer une Fondation abritée en son sein.

Les Fondation abritées sont à dotation non consommables.

La Fondation pour le logement, Fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux Fondations abritées qui constituent des biens propres à la Fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation pour le logement retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des Fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Un dispositif de comptabilité analytique permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information sur la gestion et l'activité des Fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

5.1 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DE L'ACTIF

5.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

EN EUROS	BRUT AU 30/09/2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	BRUT AU 30/09/2025
Concessions, brevets et droits similaires	923 546	482 702	162 523	1 243 724
Immobilisations incorporelles en-cours	362 128	27 732	345 952	43 908
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 285 674	510 434	508 475	1 287 632
Terrains	1 578 193	-	25 769	1 552 424
Constructions et installations générales	26 665 396	192 261	1 608 201	25 249 456
Installations techniques, matériels et outillages	2 811 354	124 974	501 643	2 434 684
Installations techniques	533 231	5 555	22 327	516 458
Agencement, aménagement	221 232	30 728	3 270	248 690
Matériel bureau et Informatique	1 810 239	87 122	446 810	1 450 551
Mobilier de bureau	209 202	1 568	29 236	181 535
Œuvres d'art	37 450	-	-	37 450
Immobilisations corporelles en-cours	103 738	138 226	183 857	58 107
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 158 681	455 460	2 319 470	29 294 670

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2024	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2025
Concessions, brevets et droits similaires	845 590	66 107	7 738	903 959
Immobilisations incorporelles en-cours	141 724	-	141 724	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	987 314	66 107	149 462	903 959
Terrains	-	-	-	-
Constructions et installations générales	15 812 327	878 953	1 348 346	15 342 934
Installations techniques, matériels et outillages	2 406 356	150 326	498 154	2 058 527
Installations techniques	493 916	12 063	22 327	483 651
Agencement, aménagement	57 012	24 111	1 191	79 931
Matériel bureau et Informatique	1 621 105	111 777	445 987	1 286 895
Mobilier de bureau	196 873	2 376	28 649	170 600
Œuvres d'art	37 450	-	-	37 450
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 218 683	1 029 279	1 846 500	17 401 462

5.1.2 BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

VARIATION DES BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINEES A ETRE CEDES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION AU 30/09/2025
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17 506 671	7 631 458	8 301 223	16 836 906
TOTAL	17 506 671	7 631 458	8 301 223	16 836 906

Il s'agit des biens immobiliers ou mobiliers issus des legs ou donations acceptés par le Conseil d'administration destinés à être cédés. La comptabilisation de ces biens résulte de l'application du Règlement ANC n°2018-06. *Pour plus de détails sur les règles de comptabilisation, voir la rubrique 4.2.1.*

La valeur retenue pour l'entrée des immobilisations destinées à être cédées est leur valeur vénale à la date d'acceptation du legs ou donation par le Conseil d'administration.

VARIATIONS DES DEPRECIATIONS DES BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2024	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2025
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	476 814	260 000	365 083	371 732
TOTAL	476 814	260 000	365 083	371 732

Les biens immobiliers ou mobiliers reçus des legs ou donations destinés à être cédés ne sont pas amortissables. Un test de dépréciation est effectué une fois par exercice sur les biens présentant un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur une dotation de provision pour dépréciation est alors constatée. Les provisions pour dépréciation des biens destinés à être cédés ne sont reprises qu'à la date de la réalisation de la cession de ces biens.

5.1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES

EN EUROS	30/09/2025			30/09/2024
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Participations	10 223 638	40 299	10 183 340	10 183 798
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Prêts	221 755	221 755	-	-
Dépôts et cautionnements	89 715	-	89 715	79 095
Autres immobilisations financières	16 917 859	578 586	16 339 274	15 777 042
TOTAL	27 452 967	840 639	26 612 328	26 039 935

LES PARTICIPATIONS

Les titres de participations sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de moyens fournis à des organismes agissant pour favoriser la construction de logements pour les plus démunis. Ces organismes sont des partenaires actifs de la Fondation.

Pour plus de détails sur les règles de comptabilisation des participations et de prêts, voir la rubrique 4.2.3.

Les participations significatives sont détaillées ci-dessous.

EN EUROS	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSIONS	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES AU 30/09/2025	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES AU 30/09/2025
SOLIKO	79 071 968	(121 571)	300 599	7,68%	6 000 000	6 000 000
EMMAUS HABITAT	7 679 014	192 411 154	1 171 800	73,05%	3 583 647	3 583 647
SCI ESIS	3 376 580	183 808	240 729	11,69%	388 080	388 080
ROMAINVILLE GESTION	100 000	7 824	5 076	100,00%	100 000	100 000

Les prises de participation dans Emmaüs Habitat, Romainville Gestion et SOLIKO (anciennement SOLIFAP) sont liées à la mise en œuvre du plan stratégique de 2012 à 2016 qui avait pour objectif de renforcer le positionnement de la Fondation dans le champ de l'économie sociale et solidaire avec notamment :

- La consolidation de sa participation dans la « SA HLM Emmaüs Habitat » pour lui permettre de maintenir et produire du logement très social.
- La création de « SOLIKO » pour permettre d'aider à la structuration financière du secteur de l'économie sociale et solidaire luttant contre le mal logement, et par la suite la création de « Romainville gestion » pour assurer son administration.

LES PRETS

Les prêts sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de prêts à destination d'acteurs d'actions pour le logement.

LES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les autres immobilisations financières sont composées d'obligations, d'une maturité moyenne de 3 années pour un montant investi au 30 septembre 2025 de 16 590 435€.

La gestion du portefeuille de la Fondation a été déléguée à un prestataire spécialisé.

Compte tenu de la stratégie du « buy and hold » appliquée et de la maturité moyenne du portefeuille, les obligations qui le composent ont été classées en immobilisations financières. Cette stratégie consiste à conserver les obligations acquises jusqu'à maturité, date à laquelle la Fondation percevra la valeur d'émission de ces dernières, valeur connue dès l'achat de celles-ci.

Elle ne donnera donc pas lieu à une provision pour dépréciation par comparaison au cours des marchés financiers.

Le risque que porte cette stratégie est le risque de crédit ou de défaut de l'émetteur dont la surveillance fait partie du cœur de métier de la société gestionnaire.

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2024	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2025
Participations	39 825	474	-	40 299
Prêts	221 755	-	-	221 755
Autres immobilisations financières	473 099	105 487	-	578 586
TOTAL	734 678	105 961	-	840 639

Les titres de participation font l'objet d'une évaluation qui peut donner lieu à une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les prêts octroyés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants non remboursés à la clôture de l'exercice.

Pour les autres immobilisations financières, composées d'obligations conservées jusqu'à leur maturité, certaines obligations comportent un risque de défaut et au 30 septembre 2025. La Fondation a donc comptabilisé une provision pour dépréciation à hauteur de 279 127 €.

Par principe de prudence, la Fondation a également décidé de réaliser un test de dépréciation sur ces obligations en comparant la valeur d'émission (c'est-à-dire celle de remboursement à maturité) avec la valeur d'acquisition hors coupon couru. En cas de valeur d'émission inférieure à la valeur d'acquisition hors coupon, une provision pour dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs. En date du 30 septembre 2025, cette provision est estimée et comptabilisée à hauteur de 299 459 € (soit inférieure à 50% du rendement annuel estimé).

Au 30 septembre 2025, les obligations qui ne font pas l'objet d'une dépréciation présentent une plus-value latente de 251 351 €.

5.1.4 CREANCES

VARIATION DES CREANCES

EN EUROS	30/09/2025			30/09/2024
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Créances usagers et comptes rattachés	36 782	-	36 782	41 370
Créances reçues par legs ou donations	11 584 366	-	11 584 366	9 433 367
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	21 644
Personnel et comptes rattachés	11 212	-	11 212	13 122
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 096	-	81 096	176 014
Avances et acomptes versés sur commande	105 379	-	105 379	72 097
Créances sur cession d'actifs	1 244 245	128 324	1 115 921	1 715 818
Créances fiscales	-	-	-	-
Produits à recevoir	3 332 095	-	3 332 095	3 145 944
Débiteurs divers	89 377	-	89 377	132 290
Autres créances	4 863 404	128 324	4 735 080	5 276 928
TOTAL	16 484 552	128 324	16 356 227	14 751 665

Toutes les échéances sont à moins d'un an.

- ❑ Les « **créances reçues par legs ou donations** » concernent les espèces, actifs bancaires et financiers et assimilés, reçus par legs ou donations qui seront transférés dans les comptes par nature à la date de réception des fonds. Leur baisse est principalement due à vente de l'immeuble rue du Commerce (*voir la rubrique 3.1*)
- ❑ Les « **créances sur cession d'actifs** » concernent les prix de cession des immobilisations reçues par legs ou donations non encore encaissés à la fin de l'exercice.

- ❑ Les « **produits à recevoir** » concernent principalement des produits de mécénat, contributions financières et subventions publiques à encaisser, dont le mécénat EDF et TEKSIAL pour 2 666 667 € dans le cadre d'un partenariat relatif à des actions de lutte contre la précarité énergétique.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2024	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2025
Risque de non-recouvrement de créances	-	128 324	-	128 324
TOTAL	-	128 324	-	128 324

5.1.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP)

VARIATIONS DES VMP

EN EUROS	30/09/2025			30/09/2024
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Livrets associatifs	93	-	93	20 060 923
Dépôts à terme négociés	30 000 000	-	30 000 000	15 000 000
Contrats de capitalisation	14 000 000	-	14 000 000	10 000 000
Fonds communs de placement	-	-	-	4 601 783
Autres VMP issues des legs ou donations	577 970	1 224	576 746	1 861 448
Intérêts courus	1 449 207	-	1 449 207	1 262 080
TOTAL	46 027 269	1 224	46 026 045	52 786 234

Toutes les échéances sont à moins d'un an.

Les VMP sont constituées de valeurs principalement de type monétaire et gérées par des établissements bancaires et grandes institutions financières.

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES VMP

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2024	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2025
Moins-value latente sur autres VMP	7 031	-	5 807	1 224
TOTAL	7 031	-	5 807	1 224

Au 30 septembre 2025, les VMP qui ne font pas l'objet d'une dépréciation présentent une plus-value latente de 49 811 €.

5.1.6 DISPONIBILITES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2025	SITUATION AU 30/09/2024
Comptes courants bancaires	7 308 545	2 142 313
Caisse	3 737	1 580
TOTAL	7 312 281	2 143 892

Au 30 septembre 2025, 4 243 120 € des comptes courants bancaires sont rémunérés.

5.1.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 622 103 €, concernent des charges courantes de prestations de services généraux sous forme d'abonnements pris en année calendaire ainsi que des charges liées à la mise en œuvre d'actions de campagnes de sensibilisation ou d'appels à dons prévue en début d'exercice suivant.

5.2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU PASSIF

5.2.1 FONDS PROPRES

TABEAU DE VARIATION DE FONDS PROPRES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2024	AFFECTATION DU RESULTAT et RAN	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION	SITUATION AU 30/09/2025
			MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC		
Fonds propres sans droit de reprise dont Fondation abritée	5 611 383	-	-	-	-	5 611 383
Fonds propres statutaires						
Dotations non consommables initiales - Fondation abritante	847 843	-	-	-	-	847 843
Dotations non consommables initiales - Fondations Abrisées	40 000	-	-	-	-	40 000
Fonds propres complémentaires						
Dotations non consommables complémentaires	4 723 540	-	-	-	-	4 723 540
Réserves pour projet de l'entité	49 102 317	4 346 218	734 544	-	(734 544)	53 448 535
Générale	45 568 788	4 346 218	734 544	-	-	50 649 550
Habitat des Compagnons	2 639 673	-	-	-	(408 919)	2 230 754
Abbé Pierre	893 856	-	-	-	(325 624)	568 232
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de la période	4 346 218	(4 346 218)	(2 466 832)	(2 466 832)	-	(2 466 832)
SITUATION NETTE	59 059 918	-	(1 732 288)	(2 466 832)	(734 544)	56 593 087
Subventions d'investissement	337 155				(21 285)	315 870
TOTAL FONDS PROPRES	59 397 073	-	(1 732 288)	(2 466 832)	(755 829)	56 908 956

5.2.1.1 FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est, le cas échéant, qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (tel que l'apport à une autre entité ayant le même objet).

FONDS PROPRES STATUTAIRES

Les fonds statutaires obéissent à des règles spécifiques fixées par les statuts quant à leur constitution et leur emploi. Ils sont composés de la dotation initiale apportée lors de la constitution de la Fondation et des abondements décidés par le Conseil d'administration afin de maintenir sa valeur, conformément aux dispositions de son article 12.

DOTATION NON CONSOMPTIBLE INITIALE – FONDATION ABRITANTE

Conformément à l'article 12 des statuts de 2025, la dotation initiale apportée lors de la création est de **847 843 €** comprenant :

- ❑ La somme de 1 524 € provenant de l'acte de donation des fondateurs,
- ❑ Le montant d'actif de 846 318 € dévolu à la Fondation par l'Association en vue de la création de la Fondation pour le logement et composé de diverses sommes en dépôt bancaires.

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2021 a réaffirmé sa volonté d'affecter cette dotation initiale à des actifs immobiliers ou quote-part d'actifs immobiliers, afin de s'assurer du maintien de sa valeur par la réévaluation de l'actif afférent.

Ainsi les actifs constitutifs de la dotation initiale correspondent à une quote-part de 46,8% de l'acquisition du siège de la Fondation pour le logement situé 3 rue de Romainville à Paris (acquis pour 1 813 513 € en 2002).

La Fondation s'assure que les actifs qui la constituent ont une valeur de marché supérieure à son montant initial. Les actifs constitutifs de la dotation initiale de la Fondation de 847 843 €, en valeur brute, correspondent à des actifs immobiliers dont la valeur actualisée au 30 septembre 2022 s'élève à 2 371 726 €.

DOTATION NON CONSOMPTIBLE INITIALE - FONDATIONS ABRITEES

Conformément au Règlement ANC n° 2018-06 article 511-2, les fonds propres des Fondations abritées sont présentés séparément des fonds propres de la Fondation abritante.

Les dotations initiales sont non-consomptibles. Seuls les revenus issus de ces dotations pourront être utilisés pour financer des dépenses opérationnelles.

Ces dotations sont affectées à des avoirs financiers placés sur un compte bancaire identifié et permettant de s'assurer du maintien de leurs valeurs.

FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 12 des statuts de 2025, des dotations complémentaires sur résultats excédentaires ont été réalisées pour un total s'établissant à 4 723 540 € au 30 septembre 2025.

5.2.1.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2024	DIMINUTION OU CONSOMMATION	SITUATION AU 30/09/2025
GPI	71 850	4 308	67 542
PF Woippy	39 863	1 942	37 922
PF Marseille	225 441	15 035	210 406
TOTAL	337 155	21 285	315 870

5.2.2 FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS

VARIATION DES FONDS REPORTES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION AU 30/09/2025
Fonds reportés issus de legs ou donations	24 037 257	10 032 378	10 805 616	23 264 019
TOTAL	24 037 257	10 032 378	10 805 616	23 264 019

5.2.3 FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2024	REPORTS	UTILISATIONS		SITUATION AU 30/09/2025	Fonds dédiés sans mouvements depuis 2 exercices au moins
			MONTANT	DONT REMBOUR- SEMENTS		
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	37 050	115 381	-	-	152 431	-
AFD Phase 2	37 050	-	-	-	37 050	-
Emmaüs - Mayotte	-	115 381	-	-	115 381	-
Ressources liées à la générosité du public	98 997	-	49 286	-	49 711	-
Fondations abritées	98 997	-	49 286	-	49 711	-
Legs affectés	-	-	-	-	-	-
TOTAL	136 047	115 381	49 286		202 142	-

5.2.3.1 FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Ces fonds dédiés concernent pour 37 050 € la seconde phase d'un projet de développement à l'international initié sur l'exercice 2021, et pour 115 381€ le financement par les structures Emmaüs d'une intervention à Mayotte.

5.2.3.2 FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Le solde du fonds dédié Fondations abritées correspond aux résultats excédentaires des Fondations abritées.

Le solde des fonds dédiés sur legs et dons affectés correspond au solde d'une convention de mécénat signée sur l'exercice et fléchée sur des projets spécifiques.

5.2.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2024	AUGMENTATIONS DOTATIONS	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS UTILISÉES	RECLAS- SEMENT	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS NON-UTILISÉES	CUMUL AU 30/09/2025
Provisions pour risques	945 059	40 231	144 875	-	-	840 415
Provisions pour charges	2 021 160	5 400	-	-	26 474	2 000 086
<i>Dont Provisions pour charges sur legs ou donations</i>	<i>27 778</i>	<i>5 400</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>33 178</i>
TOTAL	2 966 219	45 631	144 875	-	26 474	2 840 501

PROVISIONS POUR RISQUES

Les principaux mouvements de l'exercice concernent la couverture des dossiers de libéralités aux fonds reportés débiteurs.

PROVISIONS POUR CHARGES

La convention collective prévoit une indemnité de fin de carrière (IFC) en cas de départ volontaire, ou à l'initiative de l'employeur du salarié. Le montant des engagements a été évalué, à la date du 30 septembre 2025 à 1 966 908 €.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- ☐ Les départs sont supposés être à l'initiative des salarié.es
- ☐ La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF 00-02
- ☐ L'âge de départ prévu est de 64 ans pour les non-cadres et 66 ans pour les cadres
- ☐ Le taux d'actualisation est égal à 3.5%
- ☐ Le taux de charges patronales incluant les charges fiscales sur salaire est égal à 57,5%
- ☐ Le taux de progression salariale repose sur une augmentation de 3% par an (hors inflation)

5.2.5 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ÉVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2025	A 1AN AU PLUS	A PLUS D'1AN ET 5ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS	CUMUL AU 30/09/2024
Encours bancaires	-	-	-	-	-
Emprunté auprès d'établissements de crédit	-	-	-	-	51 079
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	51 079

5.2.6 DETTES DIVERSES

ETAT ET EVOLUTION DES DETTES DIVERSES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2025	SITUATION AU 30/09/2024
Emprunts et dettes financières diverses	18 263	32 990
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 504 446	2 010 739
Dettes fournisseurs	1 355 520	1 161 284
Fournisseurs - factures non parvenues	1 149 299	849 456
Dettes des legs ou donations	4 752 343	2 398 188
Dettes fiscales et sociales	3 959 206	3 935 492
Personnel	3 068 091	3 110 476
Organismes sociaux	664 151	694 602
Taxes dues sur les rémunérations	53 516	53 134
Dettes fiscales	173 448	77 280
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 558	63 013
Autres dettes	29 966 984	30 441 375
Aides financières à verser	29 887 235	30 415 005
Autres	79 749	26 370
TOTAL	41 212 801	38 881 798

Dont échéances à plus d'un an de 18 692 283 €

Les « **dettes issues des legs ou donations** » : Il s'agit du passif du testateur.rice ou donateur.rice estimé à la date du fait générateur de la comptabilisation des legs ou donations acceptés.

Les « **aides financières à verser** » : ce poste regroupe l'ensemble des engagements de financement en faveur d'acteurs partenaires de lutte contre le mal logement, non encore versés, notamment ceux proposés par les comités d'engagement des différents programmes de soutien à l'action, approuvés par le Bureau et notifiés aux tiers.

Les engagements de financement concernent des projets qui sont déployés en moyenne sur une durée de trois ans.

À l'issue des dates limites d'utilisation, sur la base d'un bilan qualitatif et quantitatif conformément à la convention d'engagement, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation et donnent lieu à des reprises d'aides financières comptabilisées dans les produits du compte de résultat.

Ce poste comprend également une quote-part de générosité à verser dans le cadre d'une convention avec Emmaüs Solidarité.

Une refonte de la convention avec le partenaire a été initiée avec Emmaüs Solidarité et devrait aboutir sur l'exercice suivant.

5.2.7 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

VENTILATION ET EVOLUTION DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2025	SITUATION AU 30/09/2024
Mécénat	666 667	666 667
Subventions reçues et contributions financières	194 000	228 720
Baux Emphytéotiques	387 036	402 261
TOTAL	1 247 703	1 297 648

6.1 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

6.1.1 VENTES DE PRESTATIONS - LOYERS PERÇUS

Ces loyers proviennent :

- ☐ De la gestion temporaire de biens immobiliers issus de legs ou donations (261 289 €)
- ☐ De la gestion locative à vocation sociale de biens gérés en propre (Pension de Famille par exemple) ou mis à disposition de bailleurs sociaux via des baux à réhabilitation ou emphytéotiques (189 436 €)

6.1.2 CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La Fondation bénéficie de subventions d'exploitation pour aider au financement de ses actions directes sur les territoires.

Les subventions d'exploitation reçues sur l'exercice se décomposent comme suit :

EN EUROS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Etat	526 029	501 169
Région	23 000	8 000
Département ou Conseil général	340 754	33 142
Ville	87 000	92 000
Autres	29 486	88 842
TOTAL	1 006 269	723 152

6.1.3 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

DONS

Les dons manuels qui représentent 27 159 619 € constituent une des principales ressources de la Fondation (50% des ressources d'exploitation).

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de l'exercice sont remis aux donateurs au titre de la période fiscale correspondante.

MECENAT

Les ressources en provenance du mécénat représentent 3 099 533 € soit 6% des ressources d'exploitation.

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » représente 36% des ressources d'exploitation et regroupe les postes suivants :

EN EUROS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 328 111	6 404 247
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	12 159 670	14 829 100
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	8 012 896	7 911 087
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	365 083	22 221
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	10 805 616	10 660 873
PRODUITS	37 671 375	39 827 528
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 737 646	7 674 971
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	260 000	451 722
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	10 032 378	11 647 642
CHARGES	18 030 023	19 774 335
TOTAL	19 641 352	20 053 193

6.1.4 CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Les contributions financières sans contrepartie qui s'établissent à 761 519 €, qui correspondent à des soutiens financiers facultatifs octroyés par une autre entité, sont composés essentiellement de soutiens de Fondations d'entreprise.

6.1.5 REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES – REPRISES SUR AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES

Les reprises d'aides financières attribuées, inscrites dans la rubrique du compte de résultat « reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » et qui s'établissent à 1 792 294 € au 30 septembre 2025, concernent les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par des bénéficiaires de soutiens financiers dans le cadre de conventions d'engagement de financement. Ces sommes, si elles ont été versées, sont restituées à la Fondation.

6.2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

6.2.1 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 67 061 € TTC pour l'exercice.

6.2.2 AIDES FINANCIERES

Les « aides financières » s'élèvent à 26 019 260 € et comprennent :

- ❑ Les aides financières attribuées à des partenaires associatifs ou autres acteurs de l'économie sociale et solidaire déployant des solutions en lien avec l'objet social de la Fondation. Ces aides financières sont attribuées par proposition des comités d'engagements des différents programmes déployés par la Fondation et approuvés par le Bureau de la Fondation ou le Conseil d'Administration et s'élèvent à 23 982 744 €
- ❑ Les aides individuelles et l'apport en chèques services, via des partenaires associatifs pour répondre aux besoins de premières nécessités pour 764 200 €

- ❑ Une quote-part de générosité versée à Emmaüs Solidarité dans le cadre d'une convention spécifique pour 1 272 316 €

6.2.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Ces dotations correspondent aux dotations aux amortissements et dépréciations des biens immobilisés (corporelles et incorporelles) dont 1 095 227 € relatives de dotations.

6.2.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat bénéficiaire de 2 850 835 € est principalement dû à des :

- ❑ Produits financiers pour 2 987 457 €, fruits de la politique de placement des disponibilités et au maintien de taux élevés sur l'exercice.
- ❑ Charges financières pour 136 622 € dont 105 961 € aux dépréciations d'obligations et titres.

6.3 COMPLEMENTS D'INFORMATIFS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

6.3.1 REGLE ET METHODE COMPTABLE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ❑ Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ❑ Des contributions en bien : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ❑ Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées au pied du compte de résultat (dans les comptes de classe 8) sur la base des valorisations fournies par les apporteurs ainsi que par une règle de valorisation définie par la Fondation.

6.3.2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DONT BENEFICIE LA FONDATION

La Fondation pour le logement a recensé trois catégories de contributions volontaires :

- ❑ Les dons en nature, résultant essentiellement de travaux et de dons de matériel pour les lieux d'accueil de la Fondation ainsi que de mise à disposition d'espaces publicitaires. L'estimation donnée par les donateur.rices porte cette contribution à 240 573 € sur l'exercice
 - ❑ Les contributions en service, par la mise à disposition de mécénat de compétences et de prestation de service technique. L'estimation donnée par les donateur.rices porte cette contribution à 44 812 € sur l'exercice
 - ❑ Le bénévolat réparti en deux sous-catégories :
 - Les heures allouées par les 200 bénévoles qui se sont engagés sur l'exercice pour répondre aux différentes missions de la Fondation (accueil, accompagnement de publics, expertise, instruction de dossiers, suivi des projets etc.)
- Pour 2025, ce bénévolat représente 13 730 heures valorisées au taux horaire chargé déterminé par référence aux salaires chargés appliqués à la Fondation pour arriver à un montant de 482 021 €.

- Les heures des administrateur.rices qui, en dehors de leurs mandats sociaux, participent aux différentes prises de parole, groupes de travail, commissions et comités de la Fondation : ces heures de présence sont recensées par événements, comités et par date.

Compte tenu du degré d'expertise des administrateur.rices et de leur rôle de représentation et de direction, le taux horaire chargé est déterminé par référence au salaire appliqué pour les directeurs salariés de la Fondation (hors direction générale), soit 58,64€/heure. Pour l'exercice, ce bénévolat représente 384 heures valorisées 22 518 €.

7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Les legs, donations et assurances-vie, en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration, sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur de l'actif net estimé, entre la date à laquelle la Fondation a été informée et la date de leur comptabilisation.

Au 30 septembre 2025, l'estimation des legs et donations en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration s'élève à 1 429 601 €.

7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

GARANTIES DONNEES

Dans la cadre de la convention signée en 2019 avec la FNCE (Fédération nationale des caisses d'Epargne), La Fondation s'est porté caution lors d'octroi par les Caisses d'Epargnes de micro-crédits habitats à des propriétaires occupants très sociaux. Cette convention a pris fin le 30 juin 2021 mais la Fondation reste caution jusqu'à l'expiration des micro-crédits habitats restants à rembourser à cette date.

A ce titre, au 30 septembre 2025, l'encours garanti s'élève à 184 227 €.

Aucune autre garantie ou caution n'a été donnée.

8 AUTRES INFORMATIONS

8.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE

CATEGORIES - EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)	SITUATION AU 30/09/2025	SITUATION AU 30/09/2024	TYPE DE CONTRAT
Cadres	103	99	CDI
	3	5	CDD
Non cadres (Employés, maitrises, ...)	52	53	CDI
	9	9	CDD
	11	10	CAP10, CPROF
TOTAL	178	176	

8.2 REMUNERATION DES SALARIE.ES

Le montant annuel brut des trois plus fortes rémunérations versées sur l'exercice s'élève à 288 192 €.

8.3 REMUNERATIONS DES DIRIGEANT.ES BENEVOLES

Les trois cadres dirigeants (Présidente, Vice-présidente et Trésorier) sont des bénévoles de la Fondation. Elles et il ne perçoivent aucune indemnité au titre de ce mandat, de même que les autres administrateur.rices de la Fondation.

Conformément aux statuts de la Fondation, les administrateur.rices peuvent bénéficier de remboursements de frais occasionnés par leurs activités de représentation de la Fondation.

8.4 REGIME FISCAL ET SECTORISATION DES ACTIVITES DE LA FONDATION

La Fondation, bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et 16 février 1999 puis celle du 18 décembre 2006 relatives aux organismes sans but lucratif.

Les recettes d'exploitation dites lucratives (ventes de publications, carte de vœux, échanges de fichiers, etc.) étant d'un montant total inférieur au seuil légal, la Fondation a déposé sur l'exercice une demande de sortie du secteur lucratif qui a été confirmée.

La Fondation n'est donc pas redevable des impôts commerciaux.

8.5 REGIME SOCIAL

Les contrats de travail des salarié.es sont soumis au régime de la convention collective nationale des personnels des sociétés anonymes et Fondations d'HLM du 27 avril 2000.

8.6 REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET COMPTE EPARGNE TEMPS

L'accord portant sur l'aménagement de la convention collective a été signé le 22 décembre 1999 et prévoit une indemnité de réduction du temps de travail, ainsi que l'ouverture d'un compte épargne temps.

9.1 FONDATION ABRITEE - SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT

La Fondation pour le logement abrite la Fondation Solidarités Nouvelles pour le Logement créée le 2 décembre 2019.

BILAN - ACTIF				
EN EUROS	30/09/2025			30/09/2024
	BRUT	DEPRECIATION	NET	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	-	-	-	-
Disponibilités	341 453	-	341 453	461 323
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	341 453	-	341 453	461 323
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	341 453	-	341 453	461 323

BILAN - PASSIF		
EN EUROS	30/09/2025	30/09/2024
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Dotation non consommable initiale	20 000	20 000
Réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-
SITUATION NETTE	20 000	20 000
TOTAL FONDS PROPRES (I)	20 000	20 000
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, legs et donations)	28 915	54 202
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)	28 915	54 202
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
Autres dettes	292 538	387 121
TOTAL DETTES (IV)	292 538	387 121
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	341 453	461 323

COMPTE DE RESULTAT

EN EUROS	2025	2024
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	92 500	149 285
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Utilisations des fonds dédiés	25 287	117 897
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	117 787	267 182
Autres achats et charges externes	4 787	7 644
Aides financières	113 000	259 538
Reports en fonds dédiés	-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	117 787	267 182
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Total des produits (I + III + V)	117 787	267 182
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	117 787	267 182
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-

9.2 FONDATION ABRITEE - ALYNEA - SAMU SOCIAL 69

La Fondation pour le logement abrite la Fondation Alynéa - Samu Social 69 créée le 11 avril 2023.

BILAN - ACTIF				
EN EUROS	30/09/2025			30/09/2024
	BRUT	DEPRECIATION	NET	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	-	-	-	-
Disponibilités	66 113	-	66 113	64 795
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	66 113	-	66 113	64 795
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	66 113	-	66 113	64 795

BILAN - PASSIF		
EN EUROS	30/09/2025	30/09/2024
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Dotation non consommable initiale	20 000	20 000
Réserves	-	-
Report à nouveau	-	(190)
Excédent ou déficit de l'exercice	-	190
SITUATION NETTE	20 000	20 000
TOTAL FONDS PROPRES (I)	20 000	20 000
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, legs et donations)	20 796	44 795
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIEES (II)	20 796	44 795
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
TOTAL DETTES (IV)	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	40 796	64 795

COMPTE DE RESULTAT		
EN EUROS	2025	2024
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	8 350	50 001
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Utilisations des fonds dédiés	23 999	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	32 349	50 001
Autres achats et charges externes	32 349	49 811
Aides financières	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	32 349	49 811
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	190
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-	190
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Total des produits (I + III + V)	32 349	50 001
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	32 349	49 811
EXCEDENT OU DEFICIT	-	190

10 LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

Le CROD présente les ressources de la Fondation par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique.

Il comporte deux parties :

- ❑ Les produits par origine et charges par destination ;
- ❑ Les contributions volontaires en nature.

Chaque partie, comporte le comparatif avec l'exercice antérieur avec :

- ❑ D'une part, la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat,
- ❑ D'autre part, les seuls éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinés à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public.

CROD - PRODUITS PAR ORIGINE		EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
EN EUROS		TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
1 - Produits liés à la générosité du public		55 402 158	55 402 158	66 071 988	66 071 988
1.1 Cotisations sans contrepartie		-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat		49 900 504	49 900 504	60 483 129	60 483 129
Dons manuels		27 159 619	27 159 619	37 329 590	37 329 590
Legs, donations et assurances-vie		19 641 352	19 641 352	20 053 193	20 053 193
Mécénat		3 099 533	3 099 533	3 100 347	3 100 347
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		5 501 654	5 501 654	5 588 859	5 588 859
2 - Produits non liés à la générosité du public		1 133 518		891 663	
2.1 Cotisations avec contrepartie		-		-	
2.2 Parrainage des entreprises		-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie		761 519		500 112	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		371 999		391 552	
3 - Subventions et autres concours publics		1 027 554		744 898	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations		603 919		82 053	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs		49 286	49 286	201 971	117 897
TOTAL		58 216 436	55 451 445	67 992 573	66 189 885

CROD - CHARGES PAR DESTINATION				
EN EUROS	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
1 - Missions sociales	46 229 501	44 088 516	48 414 578	46 889 352
1.1 Actions réalisées en France	42 389 980	40 248 995	43 591 579	42 150 427
Actions réalisées par l'organisme	19 862 501	18 015 990	17 184 376	15 743 224
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	22 527 479	22 233 005	26 407 203	26 407 203
1.2 Actions réalisées à l'étranger	3 839 521	3 839 521	4 822 999	4 738 925
Actions réalisées par l'organisme	347 740	347 740	517 660	433 586
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 491 781	3 491 781	4 305 338	4 305 338
2 - Frais de recherche de fonds	8 119 949	8 111 127	8 220 337	8 153 085
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 116 695	8 111 127	8 153 085	8 153 085
Frais de collecte des dons et mécénats	6 579 266	6 579 266	6 305 317	6 305 317
Frais de traitement des libéralités	1 537 429	1 537 429	1 847 768	1 847 768
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3 254	-	67 252	-
3 - Frais de fonctionnement	5 943 921	5 718 634	5 987 458	5 987 458
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	274 516	-	979 187	768 977
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	115 381	-	44 795	44 795
TOTAL	60 683 268	57 918 277	63 646 355	61 843 667
EXCEDENT OU DEFICIT de l'EXERCICE	(2 466 832)	(2 466 832)	4 346 218	4 346 218

Compte tenu :

- ☐ des règles d'affectation des ressources aux emplois (détaillées en 10.5), notamment celle qui affecte en priorité les ressources non liées à la générosité du public et avant celles qui en sont issues ;
- ☐ de la part très largement majoritaire des ressources issues de la générosité du public (95.2% des produits par origine)

Il en résulte que déficit de générosité du public de l'exercice présenté ici est égal au résultat net présenté au compte de résultat de l'exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
EN EUROS	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la gén. du public	789 924	789 924	922 571	922 571
Bénévolat	504 539	504 539	719 687	719 687
Prestations en nature	44 812	44 812	87 705	87 705
Dons en nature	240 573	240 573	115 178	115 178
2. Contributions volontaires non liées à la gén. du public				
3. Concours publics en nature				
TOTAL DES PRODUITS	789 924	789 924	922 571	922 571
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	707 106	707 106	833 731	833 731
Réalisées en France	707 106	707 106	833 731	833 731
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	16 171	16 171	26 585	26 585
3. Contributions volontaires au fonctionnement	66 647	66 647	62 254	62 254
TOTAL DES CHARGES	789 924	789 924	922 571	922 571

10.1 LES PRODUITS PAR ORIGINE

10.1.1 LES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

➤ LES DONS MANUELS Y COMPRIS LES PRODUITS REÇUS DE VENTES DE DONS EN NATURE

Les ressources issues des dons manuels représentent 27 159 619 €, soit 46,7% des ressources de l'exercice. Elles ont diminué de 10 169 971 €, soit -27,2% par rapport à l'exercice précédent.

➤ LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE Y COMPRIS LES PLUS OU MOINS-VALUES RELATIVES AUX BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

Les règles et méthodes de traitement des actifs et passifs issus des libéralités sont détaillées dans la rubrique 4.2.1.

Les ressources en provenance des legs, donations et assurances-vie représentent 19 641 352 €, soit 33,7% des ressources de l'exercice. Elles ont diminué de 411 841 €, soit -2,1%, par rapport à l'exercice précédent.

➤ LE MECENAT

La comptabilisation des opérations de mécénat est faite à la date de signature des conventions ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat représentent 3 099 533 €, soit 5,3% des ressources de l'exercice. Les ressources issues du mécénat sont stables (diminution de 814€) par rapport à l'exercice précédent.

➤ LES AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (GP)

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- ❑ **Les collectes redistribuées** : il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la Fondation comme bénéficiaire de tout ou partie de cette collecte. Sur l'exercice, la Fondation pour le Logement n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public.

- ❑ **Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public** : il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens issus de la générosité du public. Ils comprennent :
- Les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).
 - Les reprises d'aides financières concernant la part des aides financières accordées à des partenaires associatifs dans le cadre du soutien à l'action, non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par la gouvernance.
 - Les loyers perçus d'immeubles légués et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ainsi que les loyers d'immeubles acquis via la générosité du public pour la mise en œuvre des missions sociales de la Fondation ;
 - Les plus ou moins-values de cessions des actifs issus de l'AGP et entrés au patrimoine de la Fondation par décision du Conseil d'administration.
 - Les autres produits sur legs et donations tels que des remboursements de taxes, impôts, droits de succession sur des biens issus de la générosité du public...
 - Les régularisations sur les ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs (avoirs, régularisation de loyers, dividendes...).
 - Les autres produits liés aux biens légués : remboursements de contrats, régularisations notariales...

AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
EN EUROS	2025	2024
Produits financiers des actifs issus de la générosité du public	2 981 650	2 917 291
Reprises de soutiens financiers accordés	953 521	1 836 231
Loyers des immeubles issus de la générosité du public	438 857	428 622
Produits de cession des actifs issus de la générosité du public	935 000	192 000
Autres produits sur legs et donations	189 626	171 202
Régularisation de ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs		43 498
Autres produits	3 001	16
TOTAL	5 501 654	5 588 859

Ces produits représentent 5 501 654 €, soit 9,5% des ressources de l'exercice. Ils ont diminué de 87 205 €, soit -1,6%, par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation comprend notamment :

- une baisse des reprises de soutiens financiers de 882 710 € dont 511 422€ € sont liés à la comptabilisation en aides financières du montant net du reversement à Emmaüs Solidarités. La part correspondante aux coûts de collecte était comptabilisée en Reprises de soutiens financiers sur l'exercice 2024.
- et une augmentation des produits de cession des actifs issus de la générosité du public de 743 000 € à la suite de la vente d'un immeuble d'activité inusité à Marseille.

10.1.2 LES PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

➡ LES CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE

Elles concernent des contributions financières reçues de Fondations d'entreprise ou de Fonds de dotation. Sur l'exercice, elles s'élèvent à 761 519 €, soit 1,3% des ressources de l'exercice.

➡ LES AUTRES PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
EN EUROS	2025	2024
Transfert de charges d'exploitation	240 661	303 930
Produits de services et ventes	92 388	75 087
Produits de gestion divers	38 950	12 535
TOTAL	371 999	391 552

La rubrique « autres produits non liés à la générosité du public » qui s'élève à 371 999 € comprend essentiellement des transferts de charges diverses dans le cadre de prestation de services ou de régularisation liées au personnel, ainsi que quelques produits liés aux revenus des actifs non issus de la générosité du public (redevances d'actifs incorporels et loyers de biens non issus de la générosité du public).

10.1.3 LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC

Les ressources en provenance des subventions et autres concours public représentent 1 027 554 €, soit 1,8% des ressources de l'exercice. Elles ont augmenté de 282 656 €, soit + 37,9% par rapport à l'exercice précédent, notamment du fait d'une régularisation d'une subvention publique datant de 2024.

Elles comprennent également les quotes-parts de subventions d'investissements réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat pour un montant de 21 285 €.

10.1.4 L'UTILISATION DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Les ressources en provenance de l'utilisation des fonds dédiés représentent 49 286 € (*Pour plus de détails, voir la rubrique 5.2.3 Fonds dédiés.*)

10.2 LES CHARGES PAR DESTINATION

10.2.1 LES MISSIONS SOCIALES

➡ COMPOSITION DES COUTS LIES AUX MISSIONS SOCIALES

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts :

- ❑ Des actions réalisées directement par la Fondation :
 - Lors de la mise en œuvre directe de ses missions sociales :
 - Au sein des « Actions propres » : Pensions de Famille, Boutiques Solidarité, Espace Solidarité Habitat à Paris et Pôle Logement d'Abord de la Réunion
 - Lors des actions de sensibilisation et d'interpellation (notamment les dépenses de la direction des études et les actions de sensibilisation - tel que le Rapport contre le mal logement - mais aussi les actions de sensibilisation en région)
 - Afin de gérer le parc immobilier social et les actifs immobiliers acquis et utilisés dans le cadre des missions sociales de la Fondation
 - Pour la gestion des programmes et actions de la Fondation
 - Afin d'animer le Bénévolat
 - Lors du déploiement d'outils informatiques exclusivement à l'usage des missions sociales (logiciel de gestion des aides financières accordées par exemple)
 - Mais également certains coûts indirects engagés pour la réalisation des activités et services rendus au titre des missions sociales, tels que :

- Une quote-part des frais généraux de la délégation générale affectée aux directions qui y « logent »
- Une quote-part des salaires du Délégué général (responsable des actions de plaidoyer) et de la Déléguée générale adjointe (responsable de l'animation des équipes de la Fondation), fixée pour l'exercice respectivement à 70% pour le DG et 30% pour la DGA

❑ Des versements à d'autres organismes :

- Les aides financières de soutien à l'action accordées aux partenaires associatifs de la Fondation
- Les aides individuelles, aides d'urgence accordées via des partenaires associatifs, et apport en chèques services
- Les « autres aides financières » telles que le reversement d'une quote-part de générosité à d'autres entités

Les charges des actions réalisées à l'étranger vont également distinguer :

- Les soutiens financiers mis en œuvre dans le cadre des projets de solidarité internationale (sachant que certaines contributions sont versées à des partenaires français qui interviennent ensuite à l'international)
- Les actions réalisées directement par la Fondation et l'accompagnement des partenaires associatifs soutenus par la Fondation (intervention sur les cinq continents).

Les frais liés aux missions sociales représentent 46 229 501 €, soit 76,7% des emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions et dépréciation et report en fonds dédiés). Ils ont diminué de 2 185 077 €, soit -4,5% par rapport à l'exercice précédent.

➡ LES 8 AXES DES MISSIONS SOCIALES

1. **ACCOMPAGNER LES PERSONNES DE LA RUE AU LOGEMENT (11 542 160 €)** - La Fondation finance et anime un réseau de 26 Boutiques Solidarité, lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes sans domicile, ainsi que 43 pensions de famille. Elle pilote également, avec 20 partenaires associatifs, le plan « Un domicile fixe et décent pour tous », visant l'accès direct et durable au logement pour les personnes sans domicile.
2. **PARTICIPER A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS TRES SOCIAUX DURABLES (7 067 546 €)** – À travers le programme « Toits d'Abord », la Fondation soutient la création de logements abordables pour les ménages les plus précaires, tout en intégrant des enjeux environnementaux et de lutte contre la précarité énergétique. En moyenne, 510 logements sont soutenus chaque année, permettant l'emménagement d'environ 1 100 personnes, dont 9 pensions de famille et 2 résidences sociales jeunes.
3. **LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE (4 634 271 €)** - La Fondation accompagne les ménages confrontés à des logements indignes ou précaires par des opérations de rénovation (soutien aux travaux, repérage, accompagnement après travaux) et par des actions en faveur des personnes contraintes de vivre dans des habitats de fortune (bidonvilles, squats, etc.). Le programme « SOS Taudis » permet de rénover en moyenne plus de 240 logements par an et d'accompagner près de 532 personnes, dont environ 40% sont des enfants.
4. **PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRIVATION DES DROITS SOCIAUX (4 538 089 €)** - En complément des dispositifs portés directement par la Fondation (Espace Solidarité Habitat et la plateforme téléphonique Allo Prévention des Expulsions), la Fondation soutient chaque année 50 associations assurant des permanences d'accès aux droits. Ces actions permettent l'accompagnement de plus de 17 500 ménages par an, afin de prévenir les ruptures de parcours et sécuriser l'accès au logement.
5. **SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES HABITANTS (2 731 678 €)** - Dans les quartiers populaires et les zones rurales dévitalisées, la Fondation accompagne les habitants dans la mise en œuvre de projets visant à améliorer les conditions de vie et à rendre visible les situations de mal logement. Au total, plus de 130 projets sont ainsi soutenus chaque année, dont 50 micro-projets « Rêves d'habitants », autour de thématiques telles que le cadre de vie, l'expression citoyenne ou les initiatives artistiques et sportives. L'action s'appuie à la fois sur le soutien aux associations et l'animation d'un réseau de porteurs de projets.
6. **COMPRENDRE, INTERPELLER & SENSIBILISER (9 126 491 €)** - Depuis sa création, la Fondation développe une expertise reconnue et mène des actions de plaidoyer et de sensibilisation afin de faire du logement une priorité nationale. Ces actions comprennent notamment la publication annuelle du rapport « L'État du mal-logement en France », des campagnes nationales d'information, des mobilisations de terrain, une implication renforcée dans la lutte contre la précarité énergétique ainsi que la participation à des dynamiques collectives comme lors de la création du « Pacte du pouvoir de vivre ».
7. **REPONDRE A L'URGENCE SOCIALE (2 501 574 €)** - Face à l'aggravation des situations de précarité depuis la crise sanitaire, la Fondation mobilise des moyens spécifiques pour répondre aux besoins de première nécessité et accompagner les personnes vers des solutions durables d'accès à un logement digne.
8. **AGIR AU-DELA DES FRONTIERES (4 087 691 €)** - Dans six régions du monde, en particulier dans les pays les plus vulnérables ou touchés par des catastrophes naturelles, la Fondation soutient des actions visant l'amélioration des conditions de vie, l'autonomisation des populations et le développement économique des foyers. Elle accompagne également des réseaux d'acteurs engagés dans l'habitat urbain précaire.

10.2.2 LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais de recherche de fonds représentent 8 119 949 €, soit 16,3 % des ressources collectées auprès du public et 13,5% des emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions et dépréciation et report en fonds dédiés). Ils ont diminué de 100 388 €, soit -1,2% par rapport à l'exercice précédent.

➡ LES FRAIS D'APPELS A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Afin de recueillir auprès du public les moyens de réaliser son action, la Fondation engage des charges liées aux :

❑ Frais de collecte des dons et mécénats

Cette rubrique regroupe :

- toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et d'incitation aux legs ou donations (quelle que soit la forme de ces ressources : en nature, donations, legs, assurances-vie, auprès des entreprises et des particuliers)
- ainsi que les dépenses liées au traitement de ces dons et mécénats.

Ces dépenses comprennent : les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires ; les éventuels achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente ainsi que les frais d'appel à bénévolat (la Fondation pour le Logement n'est pas concernée à ce jour par ces deux derniers postes de dépenses). Les coûts directs liés aux services instructeurs ainsi qu'une quote-part des frais de la délégation générale (calculée au prorata de la surface de bureau allouée) sont également imputés à cette rubrique.

❑ Frais de traitement des libéralités

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées au traitement des legs, donations ou assurance-vie.

Ces dépenses comprennent : les prestations de services liées au traitement des libéralités ; les amortissements des logiciels de traitement et de suivi ; les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité. Les coûts directs liés aux services instructeurs ainsi qu'une quote-part des frais de la délégation générale (calculée au prorata de la surface de bureau allouée) sont également imputés à cette rubrique.

➡ LES FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES

Les frais de recherche d'autres ressources se composent uniquement des frais du secteur marchand.

Les frais de gestion des actifs non issus de la générosité du public étant non significatifs et ces actifs étant utilisés comme lieux d'activité de la Fondation, ces frais sont traités en missions sociales.

10.2.3 LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les Frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication institutionnelle, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux et informatique.

Les frais de fonctionnement représentent 5 943 921 €, soit 9,9 % des emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions, dépréciations et report en fonds dédiés).

10.2.4 LES REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice, les reports en fonds dédiés représentent 115 381 €. Pour plus de détails, voir la rubrique 5.2.3 Fonds dédiés.

10.3 LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du bénévolat, des contributions en service et des dons en nature s'élèvent respectivement à 504 539 €, 44 812 € et 240 573 € pour atteindre 789 924 € de ressources complémentaires.

Pour plus de détails, voir la rubrique 6.3.2

Les contributions volontaires en nature sont destinées :

- Aux missions sociales pour 707 106 €
- A la recherche des fonds pour 16 171 €
- Au fonctionnement pour 66 647 €

10.4 TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	REALISEES EN FRANCE		REALISEES A L'ETRANGER		GENEROSITE DU PUBLIC	AUTRES RESSOURCES				
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES						
Achats de matériels et fournitures	299 663	-	50	-	12 416	-	52 552	-	-	364 681
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	2 479	-	-	-	2 479
Services extérieurs	1 748 842	-	37 890	-	1 010 935	-	579 219	-	-	3 376 886
Autres services extérieurs	6 537 616	-	64 427	-	5 032 079	775	1 678 755	-	-	13 313 652
Aides financières	-	22 527 479	-	3 491 781	-	-	-	-	-	26 019 260
Impôts, taxes et versement	818 374	-	19 532	-	235 093	-	294 034	-	-	1 367 033
Charges de personnel	8 753 007	-	221 380	-	1 389 819	-	2 563 178	-	-	12 927 384
Dotations aux amortissements et dépréciations	698 652	-	-	-	-	-	396 589	128 324	-	1 223 565
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	146 192	-	146 192
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	115 381	115 381
Autres charges de gestion courante	443 174	-	4 460	-	432 753	-	177 837	-	-	1 058 224
Charges financières	75	-	-	-	-	-	30 587	-	-	30 662
Charges exceptionnelles	563 098	-	-	-	3 600	-	171 170	-	-	737 868
TOTAL	19 862 501	22 527 479	347 740	3 491 781	8 116 695	3 254	5 943 921	274 516	115 381	60 683 268

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU COMPTE DE RESULTAT ET LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

EN EUROS	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	REALISEES EN FRANCE	REALISEES A L'ETRANGER			
Secours en nature					-
Mises à disposition gratuites de biens	240 573				240 573
Prestations de services	12 134			32 678	44 812
Personnel bénévole	454 399		16 171	33 968	504 539
TOTAL	707 106		16 171	66 647	789 924

10.5 REGLES D'AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS

La Fondation a pour principe d'affecter prioritairement et majoritairement les ressources collectées auprès du public aux missions sociales. Ce qui se traduit par les principes d'utilisation suivants, avec affectation par ordre de priorité :

- 1) **Des ressources affectées** : les ressources affectées (utilisations des fonds dédiés antérieurs, subventions d'investissements ou de fonctionnement, dons ou mécénats fléchés...) sont utilisées prioritairement et fléchées sur les actions concernées (ou en reports en fonds dédiés si les actions ne sont pas finalisées).

- 2) **Des reprises sur provisions et dépréciations** : ces reprises sont affectées en priorité en fonction de la destination de la charge reprise, puis viennent financer les dotations aux provisions et dépréciations de l'exercice.
- 3) **Des contributions financières sans contrepartie, des subventions et des autres concours publics** : ces ressources non affectées sont fléchées à 100% sur les missions sociales sur les actions réalisées directement par la Fondation ou pour l'une des subventions publiques venant abonder le budget des appels de détresse, sur le versement à un organisme extérieur.
- 4) **Des autres produits non liés à la générosité du public** (transferts de charges, produits de services et ventes, produits de gestion divers). Ceux-ci sont utilisés pour financer :
 - L'intégralité des frais de recherche des autres ressources
 - Une part des missions sociales, des frais de recherche de fonds ou des frais de fonctionnement à hauteur des transferts de charges constatés dans ces catégories.
- 5) **Des ressources issues de la générosité du public**, ces ressources non affectées viennent financer :
 - L'intégralité des frais d'appel à la générosité du public
 - La part non financée des frais de fonctionnement et l'éventuel reliquat des dotations aux provisions et dépréciations
 - Les missions sociales (à hauteur du montant non financé par les ressources affectées)
 - Les investissements de l'exercice (hors investissements financés par des ressources fléchées)

11 LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- ❑ De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- ❑ Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- ❑ De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- ❑ De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;

Le stock de la générosité du public en fin d'exercice permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées. Il se calcule à partir du stock d'ouverture complété de l'excédent (+) ou de l'insuffisance (-) de la générosité du public sur l'exercice ainsi que des investissements (-) et désinvestissements (+) nets liés à la générosité du public sur l'exercice.

11.1 LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE		
EN EUROS	EMPLOIS 2025 FINANCES PAR LA GP	EMPLOIS 2024 FINANCES PAR LA GP	EN EUROS	RESSOURCES GP 2025	RESSOURCES GP 2024
1 - Missions sociales	44 088 516	46 889 352	1 - Produits liés à la générosité du public	55 402 158	66 071 988
1.1 Actions réalisées en France	40 248 995	42 150 427	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
Actions réalisées par l'organisme	18 015 990	15 743 224	1.2 Dons, legs et mécénat	49 900 504	60 483 129
Versements à un organisme central	22 233 005	26 407 203	Dons manuels	27 159 619	37 329 590
ou à d'autres organismes agissant en France			Legs, donations et assurances-vie	19 641 352	20 053 193
1.2 Actions réalisées à l'étranger	3 839 521	4 738 925	Mécénat	3 099 533	3 100 347
Actions réalisées par l'organisme	347 740	433 586	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 501 654	5 588 859
Versements à un organisme central	3 491 781	4 305 338			
ou à d'autres organismes agissant à l'étranger					
2 - Frais de recherche de fonds	8 111 127	8 153 085			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 111 127	8 153 085			
Frais de collecte des dons et mécénats	6 579 266	6 305 317			
Frais de traitement des libéralités	1 537 429	1 847 768			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - Frais de fonctionnement	5 718 634	5 987 458			
TOTAL DES EMPLOIS	57 918 277	61 029 895	TOTAL DES RESSOURCES	55 402 158	66 071 988
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	768 977	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	-	44 795	3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	49 286	117 897
Excédent de la générosité du public de l'exercice		4 346 218	Déficit de la générosité du public de l'exercice	2 466 832	
TOTAL	57 918 277	66 189 885	TOTAL	57 918 277	66 189 885

Les 55 402 158 € de ressources issues de la générosité du public de l'exercice (-16,1% par rapport à l'exercice) viennent financer pour 57 918 277 € d'emplois de l'exercice (-5,1% par rapport à l'exercice précédent), soit un solde déficitaire des ressources de l'exercice de 2 516 118 €.

Par ailleurs, la variation des fonds dédiés issus de la générosité du public est de 49 286 €.

Il en résulte un déficit de la générosité sur l'exercice de 2 466 832 €. Cet excédent est égal au résultat net présenté au compte de résultat de l'exercice du fait :

- Des règles d'affectation des ressources aux emplois (détaillées en 10.5)
- De la part très largement majoritaire des ressources issues de la générosité du public (95.2% des produits de l'exercice)

11.2 SUIVI DU STOCK DE LA GENEROSITE DU PUBLIC D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

TABEAU DE VARIATION DU STOCK DE GENEROSITE DU PUBLIC

EN EUROS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	29 281 343	25 387 932
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(2 466 832)	4 346 218
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	944 947	(452 808)
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	27 759 458	29 281 343

Le stock de la générosité en fin d'exercice de 27 759 458 € résulte du retraitement du stock en début d'exercice (29 281 343 €) par le déficit de la générosité du public de l'exercice (- 2 466 832 €) ainsi que des désinvestissements nets (944 947€) financés par cette même générosité sur l'exercice.

INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS LIES A LA GP

❑ Les investissements concernent :

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public (-)
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice (+)

La Fondation a retenu l'option d'intégrer les remboursements de capitaux des emprunts aux utilisations complémentaires de la générosité du public et intègre donc ceux-ci au CER.

❑ Les désinvestissements :

- La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public (+)

TABEAU DES INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENT NETS SUR L'EXERCICE

EN EUROS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Investissements de l'exercice financés par la GP (-)	799 936	540 682
Remboursement des emprunts (-)	51 079	1 042 383
Neutralisation des dap des immo acquise par la GP (+)	1 067 848	1 038 620
Valeur nette comptable (ou quotes-parts) des immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la GP (+)	728 114	91 637
TOTAL	944 947	(452 808)

11.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

L'ensemble des contributions volontaires en nature est issu de la générosité du public.

TABEAU DES EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EN EUROS	EMPLOIS 2025 FINANCES PAR LES CVN	EMPLOIS 2024 FINANCES PAR LES CVN
1. Contributions volontaires aux missions sociales	707 106	833 731
Réalisées en France	707 106	833 731
Réalisées à l'étranger	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	16 171	26 585
3. Contributions volontaires au fonctionnement	66 647	62 254
TOTAL	789 924	922 571

11.4 VARIATION DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

TABEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

SUIVI DES FONDS DEDIES LIES A LA GENROSITE DU PUBLIC		
EN EUROS	30/09/2025	30/09/2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	98 998	172 100
EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation	49 286	117 897
(+) Report	-	44 795
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	49 711	98 998

L'utilisation des fonds dédiés liés à la générosité du public (pour 49 286 €) concerne l'attribution d'aides financières via les fondations abritées Solidarités Nouvelles pour le Logement (pour 25 287 €) et la Fondation abritée ALYNEA - Samu Social 69 (pour 23 999 €) sur des fonds collectés les exercices antérieurs.